



Communiqué de presse

Bruxelles, le 8 février 2018

KBC procède à une rénovation en profondeur et à l'assainissement complet de la Tour KBC à Anvers.

Les collaborateurs et les utilisateurs sont accueillis temporairement dans d'autres bâtiments.

Ces derniers mois, KBC a effectué des travaux de rénovation à la Tour KBC à Anvers. Pendant ces travaux, de l'amiante dissimulé a été découvert dans quelques zones spécifiques qui n'était auparavant ni visible ni accessible. Après d'autres recherches proactives, il s'est avéré qu'il y avait encore des résidus d'amiante historiques cachés dans d'autres parties du bâtiment, et ce, malgré l'assainissement intensif de l'amiante au début des années 1990. KBC a immédiatement décidé de suspendre les travaux de rénovation en attendant les résultats d'autres analyses.

Selon des experts indépendants, il n'y avait et il n'y a pas de danger dans le bâtiment pour les employés, les utilisateurs et les visiteurs.

Au cours des derniers mois et des dernières semaines, KBC, en collaboration avec IBEVE (un bureau-conseil externe spécialisé et agréé qui assiste KBC dans ce dossier), a informé tous ses collaborateurs, y compris les partenaires sociaux, en toute transparence. Cela s'est fait par le biais de réunions d'informations. Les entrepreneurs et fournisseurs de KBC ont également reçu les explications nécessaires. Un programme de mesure préventive de l'air permet à KBC de suivre la situation de près.

KBC ne souhaite prendre aucun risque et opte pour une réhabilitation intégrale pour assurer le bien-être et le confort de son personnel et des autres utilisateurs de la Tour KBC.

KBC reprendra la rénovation déjà planifiée de l'ensemble de la Tour KBC à Anvers, rendra le bâtiment "future-proof" et éliminera en même temps les résidus d'amiante historiques dissimulés dans le bâtiment.

Le bâtiment sera donc évacué progressivement dans les prochains mois, afin de permettre aux entrepreneurs de travailler de manière sûre et efficace. Les gros travaux débuteront après l'été.

KBC est consciente que cette rénovation et cet assainissement, ainsi que le déménagement qui s'ensuit, peuvent occasionner des désagréments à son personnel et aux autres utilisateurs de la Tour KBC, mais souligne qu'il le fait dans l'optique du bien-être et du confort de travail de toutes les personnes concernées.

Le déménagement se fera par étapes au cours des prochains mois.

- La zone des automates, le distributeur de billets sur la façade extérieure et la salle des coffres resteront disponibles au maximum pendant les travaux.

- **À partir de cet été et pendant (toute) la durée des travaux, les employés et les "occupants" seront accueillis dans d'autres bâtiments de KBC ou dans des immeubles que KBC louera en ville pour la durée des travaux.**
- **Les clients d'Omnia, la clientèle de particuliers de l'agence bancaire KBC, les clients Private Banking et les clients entreprises au rez-de-chaussée seront prochainement informés de la nouvelle adresse à laquelle ils pourront se rendre.**
- **Les starters qui, dans le cadre du programme Start it@KBC, occupent gracieusement plusieurs étages depuis quelques années bénéficieront de nouveaux locaux gratuits dans la ville dès l'été prochain. Ils en seront informés prochainement.**
- **Pour les commerces situés au rez-de-chaussée, KBC examinera différentes options avec les exploitants concernés.**

Les travaux devraient durer au moins 2 ans.

Une tour au riche passé et un projet de rénovation complète

La Tour KBC d'Anvers fut le premier gratte-ciel européen. La construction de l'immeuble d'habitation de 87,5 m de haut, également connu sous le nom de Boerentoren, a commencé en 1929 et s'est achevée en 1931. Dans les années 1970, une nouvelle aile fut ajoutée et la tour fut complètement transformée en immeuble de bureaux. Depuis 1981, elle figure sur la liste des monuments protégés.

Depuis l'après-guerre jusqu'à la fin des années 1970, l'amiante était très populaire en raison de sa polyvalence, de sa robustesse et de sa résistance au feu. Ce matériau a été utilisé dans presque toutes les habitations privées, les bâtiments publics, les écoles et les entreprises de l'époque. C'est ainsi que l'amiante à injecter (amiante floqué) a été fréquemment utilisé dans les années 1970 pour rendre ignifuges les hauts bâtiments à structures métalliques, conformément à la législation en vigueur à l'époque.

Dans les années 1990, la Tour KBC a fait l'objet d'un premier assainissement en profondeur et l'amiante floqué a été éliminé ou encapsulé au maximum. Les travaux effectués à l'époque sur le bâtiment ont été réceptionnés par un organisme de contrôle agréé.

L'interdiction générale d'utiliser de l'amiante (en Belgique) date de 1998.

Contrôle préventif détaillé des résidus d'amiante historiques dissimulés

Au cours des derniers mois, des travaux de rénovation ont été entamés dans les domaines de l'éclairage, de l'électricité, des installations sanitaires et de la climatisation afin de rendre "future-proof" l'intérieur de la Tour KBC. Pendant ces travaux, de l'amiante dissimulé a été découvert dans quelques zones spécifiques qui n'était auparavant ni visible ni accessible.

Bien qu'il n'y ait pas de danger immédiat, KBC a tout de même décidé de suspendre les travaux et de déplacer les employés des zones affectées et adjacentes vers d'autres zones ou bâtiments, en attendant la rénovation et l'assainissement complets.

KBC a bénéficié en permanence des conseils d'experts externes et de l'assistance de son service de prévention interne (qui a joué un rôle important dans les contacts avec les pouvoirs publics, le Comité pour la prévention et la protection au travail, le personnel, les entrepreneurs et les fournisseurs).

KBC a également fait effectuer en permanence, avec les meilleurs équipements, des mesures préventives de l'amiante dans tout le bâtiment, afin d'exclure les risques pour la santé et de surveiller la situation de près. Selon des experts indépendants, il n'y avait aucun danger pour le personnel et les visiteurs du bâtiment.

Jan Van Bouwel, expert en amiante chez IBEVE : *"Lors des travaux de rénovation de la Tour, KBC a utilisé les normes 'professionnelles' telles que prescrites par la législation en vigueur pour les mesures de l'air, toujours sur la base du principe de précaution. Pendant les travaux, des experts indépendants prélèvent des échantillons d'air pour détecter, au moyen d'un comptage optique des fibres, une éventuelle contamination par l'amiante dans la zone de chantier. En cas de doute, les mesures nécessaires ont toujours été prises pour éviter toute forme de dispersion des fibres. Un vaste programme de mesure a été lancé dans le bâtiment, y compris à l'extérieur de la zone de chantier, en recourant à une méthode de mesure beaucoup plus sensible. Dans ce cas, les échantillons d'air sont toujours analysés par un laboratoire indépendant utilisant une technique d'analyse très précise (microscopie électronique) qui permet de détecter de très faibles quantités d'amiante (traces) dans l'air. KBC applique donc dans le bâtiment des normes de qualité de l'air qui sont beaucoup plus strictes que les exigences légales actuelles et qui tiennent compte des réglementations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres règles normatives relatives à l'amiante ("meilleures pratiques"). Lorsqu'une mesure détecte des traces de fibres d'amiante, KBC prend les dispositions appropriées et adopte une approche très professionnelle et proactive. Ceci témoigne d'un grand sens des responsabilités envers ses employés, les autres utilisateurs du bâtiment et les entrepreneurs qui exécutent les travaux. »*

Porté par son sens des responsabilités, KBC opte aujourd'hui pour une rénovation et un assainissement complets de la Tour KBC, même s'il n'existe pas de danger immédiat.

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Communication Corporate /
Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service presse
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer

E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com ou peuvent être obtenus sur demande adressée par e-mail à pressofficekbc@kbc.be.

Vérifiez l'authenticité de ce document sur www.kbc.com/fr/authenticity.
